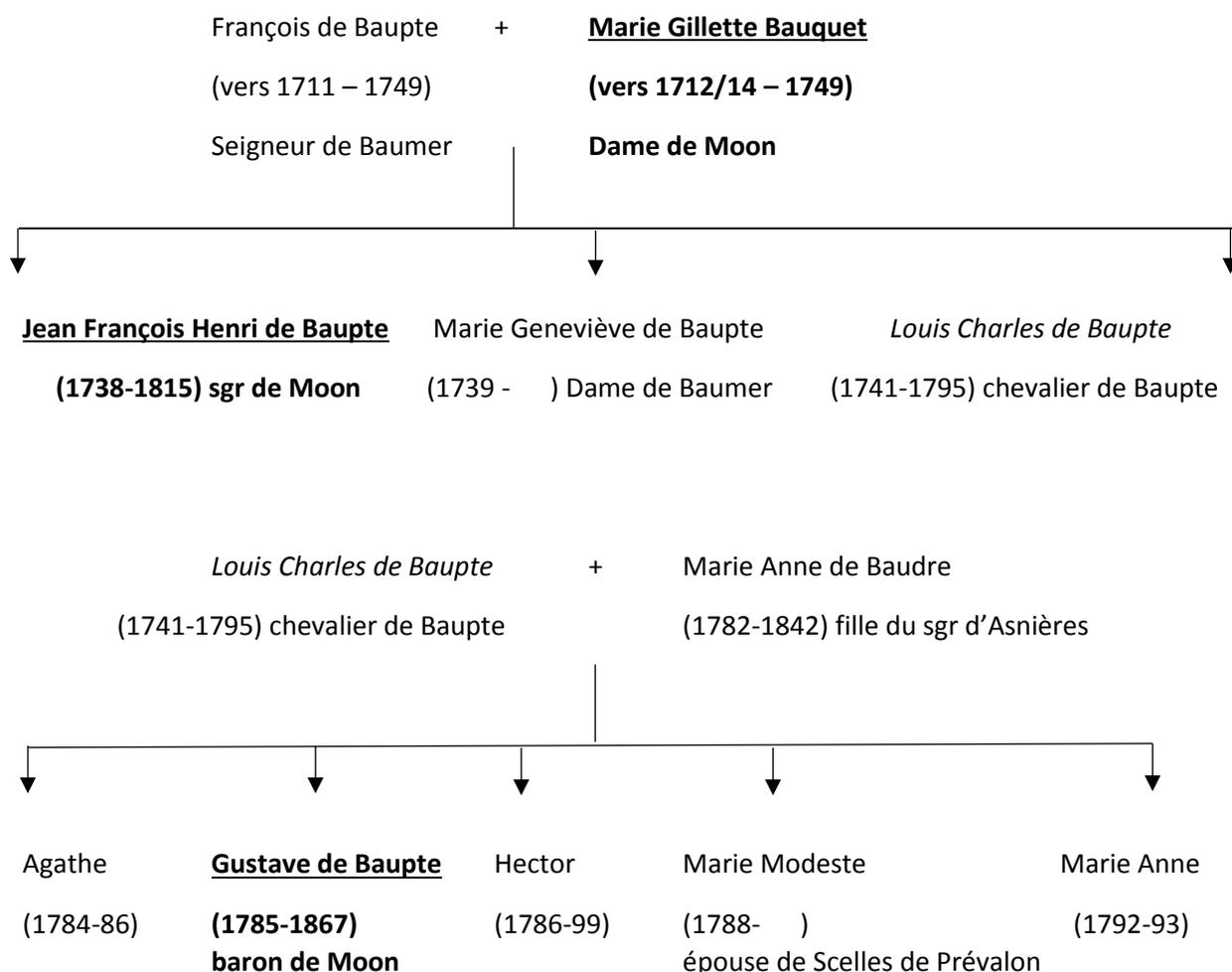


Le baron Gustave de Baupte (1785-1867)

neveu du dernier seigneur de Moon

Jean de Baupte (1738-1815), dernier seigneur de Moon, n'ayant pas eu d'enfants, la succession passa à son neveu Gustave de Baupte, fils de Louis de Baupte, frère du seigneur de Moon. Gustave de Baupte né le 31 janvier 1785 à Ecrammeville dans le Calvados (1), avait d'ailleurs pour marraine sa tante Antoinette de Clamorgan, femme du seigneur de Moon.



Gustave de Baupte, fils d'Emigré noble exécuté sous la Révolution française

Son père Louis de Baupte, chevalier de Baupte (1741-1795), officier de canonniers, avait émigré au moment de la Révolution française, fin 1791 ou début 1792, pour rejoindre les armées royalistes campées sur le Rhin. Louis de Baupte combattit alors les troupes de la République sur le Rhin. Après la défaite des royalistes en 1794, il participa en juin-juillet 1795 au débarquement royaliste à Quiberon avec l'appui de la marine anglaise. Ce débarquement échoua. Fait prisonnier, Louis de Baupte fut fusillé par les républicains avec 747 autres royalistes (2).



Eglise d'Ecrammeville

Les fusillés de Vannes, peinture de R. de Couesnon 1895



Monument commémorant la reddition des émigrés au général Hoche à Port Haliguen (Quiberon)



Le jeune Gustave de Baupte se retrouva orphelin de père à l'âge de 10 ans, en 1795. Il vivait avec son frère cadet Hector qui décéda à l'âge de 12 ans en 1799, sa sœur Marie Modeste née en 1788 et sa mère Marie Anne de Baudre, fille du seigneur d'Asnières, décédée en 1842 à l'âge de 81 ans. Elle vivait à Ecrammeville, terre des de Baupte, sauf dans les années 1812-1815 où elle résidait à Rubercy auprès d'une de ses cousines Jacqueline de Baupte veuve Loison.

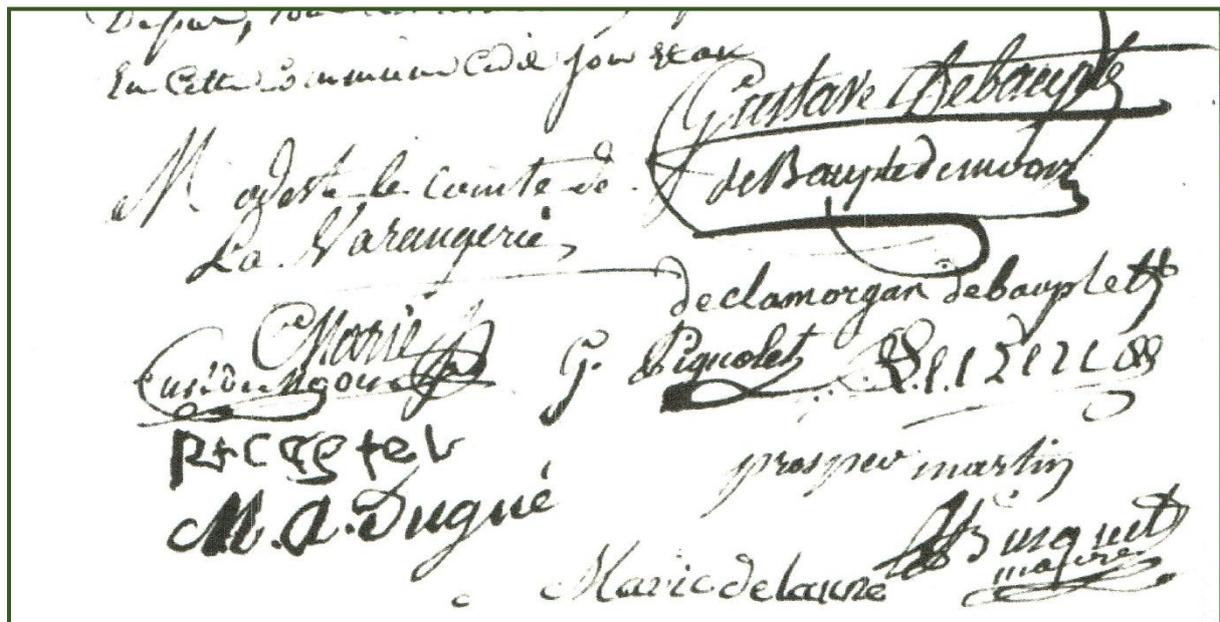
Sous l'Empire napoléonien, Gustave de Baupte fit des études de droit (1808) et résida au cours de sa jeunesse dans le Calvados notamment à Ecrammeville ou Osmanville, terres de ses ancêtres ainsi qu'à Rubercy où sa mère résida dans les années 1812-15 auprès de sa cousine. Sa sœur Marie-Modeste se maria à Bayeux en 1812 à l'âge de 24 ans avec Jacques de Scelles de Prévallon âgé de 48 ans originaire de Sainte-Croix –Grand-Tonne, propriétaire et résidant à Bayeux.

Gustave de Baupte marié avec «la fille adoptive » du dernier seigneur de Moon

Gustave de Baupte se maria le 22 avril 1815 à Moon, avec Modeste Le Comte de la Varangerie filleule du seigneur de Moon et élevée chez ce dernier.

Née à Rouen, paroisse de St-Lô de Rouen, le 8 juin 1790, et baptisée ce jour sans être nommée, les cérémonies du baptême de Marie Modeste de la Varangerie furent célébrées à Moon le 1^{er} mars 1791, avec pour parrain et marraine le seigneur de Moon Jean de Baupte et sa femme Antoinette de Clamorgan (3). Modeste Le Comte de la Varangerie, était la fille de Claude seigneur comte de la Varangerie en la paroisse de Colomby dans la Manche.

Claude-Adrien Le Comte de la Varangerie, était capitaine d'armée et à la Révolution française s'engagea dans la cause royaliste. Après l'échec de la fuite du roi Louis XVI arrêté à Varennes en juin 1791, il s'était porté volontaire avec 610 autres personnes, comme otage et garant pour le roi Louis XVI. Décédé en 1793 à Colomby, Marie Modeste se retrouva orpheline. Par la suite elle fut hébergée chez son cousin Jean de Baupte, seigneur de Moon. N'ayant pas d'enfants, elle fut considérée par Jean de Baupte et sa femme comme leur fille, Antoinette de Clamorgan étant qualifiée de mère adoptive lors du mariage de Marie Modeste (3). Dans l'acte de mariage de 1815, elle était résidente de droit à Moon.



Acte de mariage de Gustave de Baupte avec Marie Modeste Le Comte de la Varangerie du 22 avril 1815 à Moon-sur-Elle. Signatures de Gustave de Baupte (le marié), Modeste Le Comte de la Varangerie (la mariée), de Jean de Baupte (ancien seigneur de Moon, oncle du marié qui décéda 3 semaines après), de de Clamorgan de Baupte (femme de Jean de Baupte), de Guillaume Pignolet (23 ans cultivateur), de Louis Exupère Leclerc (60 ans, ancien maire de Moon, cultivateur), de Jean-François Marie curé de Moon), de R. Castel, M.A. Dugué, Prosper Martin, Marie Delaune, et de Charles Busquet (maire de Moon, cultivateur) (3).

Gustave de Baupte membre de l'administration royale en la cité préfectorale de Saint-Lô

.A l'âge de 30 ans en 1815, il put devenir juge de paix de la ville de Saint-Lô en 1815. Cette fonction consistait à rendre la justice de proximité à l'échelle d'un canton. En 1824, voire 1823, il entra dans le cercle rapproché du Préfet de la Manche en devenant conseiller de préfecture. Le Conseil de Préfecture constitué de 5 membres assistait le Préfet dans son administration et les litiges.

Le jeune couple résidait sur Saint-Lô, comme l'avait été son oncle Jean de Baupte, mais il conservait leurs attaches avec Moon. Antoinette de Clamorgan, Madame de Moon, veuve, résidait officiellement au château de Moon.

Gustave de Baupte baron et maire de Moon en 1816

La défaite de Napoléon à Waterloo en 1815 achevait la période révolutionnaire ouverte en 1789. Pour le parti royaliste, il fallait renouer avec l'Ancien Régime, les anciens titres de noblesse furent rétablis.

Gustave de Baupte devint maire de Moon en 1816 sous la Restauration monarchique de Louis XVIII. Dans les actes de la commune, il se déclarait comme écuyer (= chevalier) et plus tard il signa avec le titre de baron de Baupte de Moon. Fin juin 1816, il fut remplacé comme maire par Jean Guillebert. Cependant Gustave de Baupte resta membre du conseil municipal jusqu'à la fin des années 1820 (5).

Gustave de Baupte un fidèle de la Restauration monarchique et de Charles X

Gustave de Baupte était le fils d'un noble Emigré royaliste qui fut fusillé par la Révolution française en 1795 à Quiberon. Politiquement il était attaché au roi Charles X, roi de 1824 à 1830, et aux ultras partisans d'une Restauration de l'Ancien Régime fidèle au drapeau blanc, à l'Eglise, à l'alliance du Trône et de l'Eglise. Charles X avait renoué avec la cérémonie du sacre du roi à Reims, et avait fait voter en 1825 la loi du Milliard destiné à indemniser les Emigrés spoliés de leurs biens pendant la Révolution. Une commémoration du débarquement royaliste de 1795 à Quiberon fut organisée.

Marie de Baudre veuve de Louis Charles de Baupte, la mère de Gustave du baron de Moon, reçut une rente de 300 francs de pension au titre de femme d'ancien émigré. Le montant brut pour la famille de Louis Charles de Baupte fut évalué à 23 238.56 francs de capital et Gustave de Baupte comme sa sœur Marie-Modeste, épouse de Scelles de Prévalon, purent recevoir chacun une rente de 349 francs selon la commission d'indemnités de 1826 (7).

En 1828, une affaire de fraude électorale éclata dans la Manche dont Gustave de Baupte fut un des maillons. Les députés étaient élus par les grands électeurs dans le cadre du système censitaire. En 1828, pour être inscrit comme grand électeur, il fallait payer au moins un impôt de 848 francs, seuil du cens. Le Préfet fit inscrire 3 membres du Conseil de la Préfecture au grand collège électoral départemental, Mrs Hulmel, Duparc et Gustave de Baupte, connus pour leurs opinions favorables au député Yver, un ultra, décédé en 1826, et qui avaient voté en 1826 pour de Lorimier, un officier catholique, chevalier de Saint-Louis, un soutien de Charles X. Or ces 3 conseillers de préfecture payaient un impôt inférieur au cens fixé à 848 francs et n'avaient donc pas la qualité de grand électeur. Un député d'opposition dénonça cette fraude électorale de 1828 et fit un recours. « *Monsieur de Baupte fut offert en holocauste et fut éliminé* » (4). Les deux autres conseillers firent appel mais perdirent devant la Cour royale de Caen le 15 janvier 1829 (4).

La chute de Charles X en 1830

La révolution des 3 Glorieuses renversa le roi Charles X, dernier frère de Louis XVI, en juillet en 1830 et une nouvelle monarchie constitutionnelle dirigée par Louis-Philippe avec le drapeau tricolore fut établie. Gustave de Baupte fut alors déclaré démissionnaire du conseil municipal de Moon car il ne prêta pas serment de fidélité au nouveau régime, la Monarchie de Juillet avec Louis-Philippe pour roi.



Tableau d'Eugène Delacroix, peint en 1831, la Liberté guidant le peuple

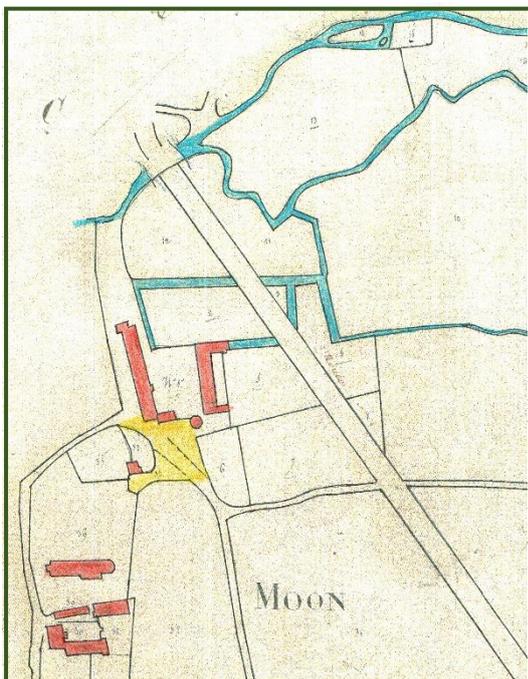
Le conseil municipal de Moon décida d'arborer le drapeau tricolore sur le clocher et d'organiser une cérémonie à cet effet, le jour de la fête patronale du 15 août. Elle fut ainsi rapportée dans la délibération du 16 août 1830 : « Une certaine quantité d'individus déférèrent à l'invitation de Monsieur le Maire (Mr Langlois), se rendirent à dix heures du matin chez lui avec la cocarde tricolore à l'imitation de leur chef qui était revêtu d'une écharpe de même couleur. Sous ce costume et précédé d'un tambour, ils escortèrent le Drapeau jusque dans l'Eglise où ils assistèrent à la messe et le Domine salvum fac Regem (Seigneur, sauve le roi) fut chanté.

Ils se dirigèrent ensuite dans le cimetière au pied de la tour sur laquelle le Drapeau devait être placé : un Discours fut fait par un Bon Citoyen de la commune, dans lequel il fait l'éloge du nouveau Roi : ce discours fut reçu par des accompagnements de joie, accompagnés des cris de vive le Roi des français ! Vive la Charte ! Vive la liberté ! Cette cérémonie fut enfin terminée par le placement du Drapeau qui en faisait l'objet ; plusieurs décharges de coups de fusil eurent lieu avant et après : les cris ci-dessus énoncés furent redoublés à différentes reprises, et tous les citoyens éivrés d'un juste orgueil se livrèrent à une joie presque inexprimable. »(5)

Fin août une Garde nationale fut organisée dans la commune avec pour capitaine Jean André. Fin septembre, les membres du conseil municipal durent prêter un serment de fidélité au nouveau régime politique, chacun à leur tour à haute voix « *je jure fidélité au Roi des français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux Lois du Royaume* »(5). 9 membres du conseil ont juré : le maire Paul Langlois, l'adjoint Michel Aubry, les conseillers Jean Le Pelley, Bon Gislot, Jean Morel, Jean Le Vieux, François Gibert, Jean Bouchard, Jean Pignolet. Trois membres ne prêtèrent pas serment : Jacques Nourry curé de Moon qui a refusé, Jean de Baupte qui ne s'était pas déplacé de Saint-Lô, Pierre Pignolet vu son grand âge qui ne s'était pas déplacé. Ils furent déclarés comme démissionnaires par le Préfet et remplacés par Jean-Baptiste Busquet, Charles Letourneur et Jean Vérité à la mi-octobre.

Le baron Gustave de Baupte châtelain de Moon.

Le vieux château était désormais longé par la nouvelle route Saint-Lô – Isigny achevée au début du XIXe siècle. Elle coupait et surplombait le domaine, au passage de l'Elle. Il fut reconstruit au début des années 1830 dans le style d'une demeure de plaisance néo-Louis XIII alors en vogue. L'ancien colombier, surmonté d'un couronnement de créneaux médiévaux et les communs dont le style datait du XVIIe furent conservés.



Cadastré Napoléon de 1811 (6)

avec la nouvelle route Saint-Lô – Isigny qui coupe le domaine du château.

en jaune la place publique objet d'un litige

au nord de la place, le château ancien (à droite), son colombier et les communs (à gauche)

au sud de la place, le cimetière et l'église, le presbytère.

En ce début des années 1830, dans le contexte de la construction du château, un conflit de propriété éclata entre la commune et Madame veuve de Baupte à propos des limites entre la place de la commune et le domaine du château.

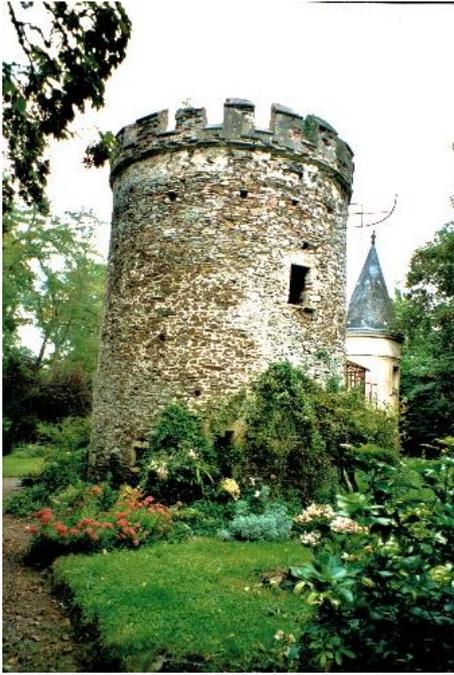
Le juge de paix de Saint-Clair dans son jugement rendu le 19 mai 1831 arrêta que : « *la place publique appartient en intégrité à la Commune qui en a toujours eu la possession ... que Madame de Moon pourra qu'exercer pour l'accession de ses maisons* ». Cet arrêt s'appuyait sur trois considérations :

- « *que le terrain figure sur le plan de la commune que comme place publique, qu'il n'a reçu aucun numéro, que Madame de Moon et ses devanciers n'en ont jamais payé les contributions* »
- « *que cette place est traversée par un chemin public, qu'elle n'a jamais été close, que la commune a toujours exercé ses droits au-dessus, tant pour les réunions publiques que par les jeux qui ont été établis dans tous les temps et qu'on y a jadis planté un arbre de la liberté* »
- « *... que le colombier et le bassin mentionnés dans les moyens de défense de la dite Dame, ne sont pas construits sur ce terrain vague, comme elle le prétend, mais bien sur son propre terrain, puisqu'ils n'excèdent point le repar de sa haie qui fait la limite au levant* ». (5)



Le nouveau château de la première moitié du XIXe siècle (façade, pignon nord, façade arrière).

Château privé : photos lors de la visite-conférence de Sylvaine Piette, le 6 février 2022.



Le colombier surmonté de créneaux médiévaux aux XIXe-XXe et le colombier actuel (2022)



Les communs datant du XVIIe siècle conservés (photos 2022)



Elisabeth de Clamorgan, veuve du dernier seigneur de Moon et tante de Gustave de Baupte, qui résidait au château décéda en 1848 le 4 mai à l'âge de 95 ans (3). Son nom figure sur la stèle de son mari dans le cimetière de Moon.

(stèle près du mur nord du chœur de l'église)

Gustave de Baupte héritier des terres et du château de Moon avait 63 ans au décès de sa tante.

Gustave de Baupte partagé entre sa résidence de Saint-Lô et Moon, participait à la vie de Moon. Il fut membre de la fabrique de la paroisse de Moon, chargée de gérer l'entretien de l'église, du mobilier et du culte. Ce conseil de fabrique avait pour membre le curé, le maire et plusieurs membres élus. Chaque année, un marguillier était élu pour tenir le registre des comptes et d'administration. Gustave de Baupte eut à occuper cette fonction comme le fit son oncle Jean de Baupte ancien seigneur de Moon.

L'église connut de nombreux travaux d'entretien au cours de la première moitié du XIXe siècle : la restauration de deux autels latéraux, la pose de la chaire en 1814, la voûte intérieure en lambris en 1819, l'installation du tableau du retable en 1824, le pavage de l'église en 1840, la restauration complète du beffroi en 1853. Des dons, legs et rentes étaient versés par les paroissiens pour abonder les fonds du conseil de fabrique et assurer l'entretien de l'édifice cultuel.



Lors de la disparition du conseil de fabrique en 1906, après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, remplacé par des associations culturelles de fidèles, il fut dénombré pour le conseil de fabrique de l'église de Moon des biens légués notamment par la famille de Baupte : une fondation veuve de Baupte née Rihouey, une portion de terre avec boulangerie de 12 ares donnée par la veuve de Baupte née Rihouey. Pour la mense curiale, destinée à améliorer la vie du curé, un immeuble avec une maison comprenant cuisine, cabinet et grenier et portion de jardin légumier de 6 ares, légué par Marie Rihouey veuve de Baupte (8).

Le remariage de Gustave de Baupte en 1860

Gustave de Baupte devint veuf en 1850 après le décès de sa femme le 1^{er} mai 1850 à Saint-Lô. Il avait 65 ans.

Veuf depuis 10 ans, sans enfant, âgé de 75 ans, Il se maria le 28 novembre 1860 (3) avec Alexandrine Marie Rihouet, âgée de 21 ans, née en 1839 à Lozon, orpheline domiciliée à Carentan et vivant de son bien. Son père décédé en 1843, avait été maire de Lozon. Un contrat de mariage fut passé devant Me Vautier notaire à Pont-Hébert.

Le baron Gustave de Baupte décéda sept ans plus tard, à Moon, le 26 juillet 1867 à l'âge de 82 ans (3).

Max Regnouf de Vains nouveau châtelain de Moon en 1868

Sa veuve Alexandrine Marie Rihouey se maria l'année suivante le 23 septembre 1868 (3) à Moon avec Paul Max Germain Regnouf de Vains (1838-1909) écuyer, propriétaire à Couvains. Ce dernier devint le maire de Moon de 1875 à 1892 puis resta conseiller jusqu'à sa mort en 1909. Alexandrine Marie Rihouet décéda au château de Moon le 21 avril 1894 à l'âge de 53 ans (3).



tombeau des Regnouf de Vains (1838-1909), une plaque du tombeau à la mémoire d'Alexandrine Rihouey (1844-1894) veuve du baron de Moon remariée à Max Regnouf de Vains (cimetière de Moon)

Gilbert Lieurey

Sources :

- (1) *Registres Baptêmes-Mariages-Sépultures de la paroisse d'Ecrammeville (Archives départementales du Calvados) – 1692-1792*
- (2) *Les victimes de Quiberon, liste nominative dressée par le général Lemoine publiée par Joseph Denais en 1873 (Gallica.BNF)*
- (3) *Registres Baptêmes-Mariages-Sépultures de Moon puis d'Etat-civil (Archives départementales de la Manche 5 Mi 1538 – 5 Mi 1539 – 5 Mi 2145) 1781/1795 ; 1801/1812 ; 1813/21 ; 1843-52 ; 1853-62 ; 1892-94*
- (4) *Journal de jurisprudence et des débats judiciaires, courrier des tribunaux, du 25 janvier 1829 (Gallica BNF)*
- (5) *Registre des délibérations du conseil municipal de Moon (1828 – 1833), mairie de Moon-sur-Elle*
- (6) *Plan cadastral et matrices cadastrales (1811-13) Mairie de Moon-sur-Elle*
- (7) *Etats détaillés des liquidations faites par la commission d'indemnités, 1827 volume 1, département Calvados page 14*
- (8) *Journal officiel de la République française 6 juin 1909 (page 617 Manche) liste de biens ayant appartenu aux établissements publics du culte.*